



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation CH258A

Synonyme(s) ColorSpan 0901365-500 * ColorSpan 0901478-500

Date de révision le 23-06-11

Identification de la société Hewlett-Packard Luxembourg SCA
7a Rue Robert Stümper
Luxembourg
Téléphone 352 49 92 61

Service HP chargé des effets sur la santé
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-503-494-7199
N° d'appel du support client HP
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro téléphonique du centre anti-poison 32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Regulation (EC) No. 1272/2008



Regulation (EC) No. 1272/2008

Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
Specific target organ toxicity - single exposure	Category 3 Narcotic effects	May cause drowsiness or dizziness.
Specific target organ toxicity - single exposure	Category 3 Respiratory tract irritation	May cause respiratory irritation.

Classification R19, Xi;R36/37

Effets aigus sur la santé

Contact avec la peau Eviter le contact avec la peau..
Le contact avec la peau provoque des irritations.

Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

Inhalation Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit.

Ingestion Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition majeure.

Effets potentiels sur la santé

Mode d'exposition Les risques d'exposition dans des conditions normales d'utilisation s'effectuent par la peau et les yeux et par inhalation
Diethylene Glycol Monoethyl Ether Acetate
Non disponible.

Dangers physiques Peut former des peroxydes explosifs.

Dangers pour la santé Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Dangers pour l'Environnement Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	Classification	No.-CAS	%	EC-No. / REACH Registration No.	Remarques
Diethylene Glycol Monoethyl Ether Acetate	67/548: R19, Xi;R36/37 CLP: Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335, STOT SE 3;H336	112-15-2	60-100	203-940-1	

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Amener immédiatement la personne au grand air Si les symptômes persistent, consultez immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	En cas de contact, retirer immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau à grande eau. Laver séparément les vêtements avant réutilisation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Dans le cas d'une ingestion d'une grande quantité de produit, ne pas provoquer de vomissements, mais donner un ou deux verres d'eau à boire et obtenir une assistance médicale. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	99,4 ° C (211 ° F)
Matériel/instructions de lutte contre l'incendie	Enlever les conteneurs des zones présentant des risques d'incendie si cette pratique est sans danger.
Moyen d'extinction approprié	CO ₂ , eau ou poudre sèche
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter une combinaison de protection intégrale incluant un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau.. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Précautions en matière d'environnement	Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Petits déversements liquides : Rincer la zone abondamment avec de l'eau de noyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel.
Stockage	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart des comburants puissants. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir hors de portée des enfants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire	Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Un appareil respiratoire filtrant approuvé par le NIOSH (Institut National de la Sécurité et de la Santé au Travail) et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier de protection contre les vapeurs organiques peut être autorisé sous certaines conditions, lorsqu
Protection des yeux	Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). Équiper le voisinage immédiat de la zone de travail d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination rapide.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. Gants résistants aux solvants. L'emploi de gants en butyl-caoutchouc est recommandé.

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact de cette substance avec la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Non disponible.
État physique	Liquide
Formule	Liquide.
Couleur	Non disponible.
Odeur	De solvant.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point d'ébullition	217.2 ° C (423 ° F)
Point d'éclair	99.4 ° C (211 ° F)
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume	< 19.4 %
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume	> 0.9 %
Pression de vapeur	0.133 hPa @ 20°C
Densité relative	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Viscosité	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Point de fusion	Non disponible.
Point de congélation	Non disponible.
Température d'autocombustion	360 ° C (680 ° F)
COV	< 1000 g/l
Autres informations	Contenu COV (moins d'eau, moins de composants exempts) = < 1000 g/L (spécification pour les États-Unis, ne concerne pas les émissions)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Situations à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Ce produit peut réagir avec des comburants.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non disponible.
Sensibilisation cutanée	Non disponible.
Toxicité chronique	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions pour l'élimination	Empêcher que ce produit ne s'écoule dans les égouts ou les réserves d'eau. Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.
--	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR**

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IATA

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IMDG

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

RID

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Etiquetage****Regulation (EC) No. 1272/2008****Contient**

Diethylene Glycol Monoethyl Ether Acetate

**Indication du danger**

Provoque une sévère irritation des yeux. May cause drowsiness or dizziness. Peut irriter les voies respiratoires.

16. AUTRES DONNÉES**Contient**

Diethylene Glycol Monoethyl Ether Acetate

Indication du danger

Provoque une sévère irritation des yeux. May cause drowsiness or dizziness. Peut irriter les voies respiratoires.

**Wording of the R-phrases in sections 2 and 3**

R19 Peut former des peroxydes explosifs.
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Clause de non responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Date de publication

le 23-06-11

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):

Identification du produit et de l'entreprise : noms commerciaux de substitution
Caractéristiques chimiques et physiques: Caractéristiques chimiques et physiques

Informations relatives au fabricant

Hewlett-Packard
11311 K-Tel Drive
Minnetonka, MN 55343 US
Informations sur le produit 1-800-925-0563

Explication des abréviations

ACGIH	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland Open Cup
DOT	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
TPN	Programme National de Toxicologie
OSHA - Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL	Limite d'exposition à court terme
TCLP	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
COV	Composés Organiques Volatils